

► L'avenir du papier : le support le plus adapté aux enjeux environnementaux de demain

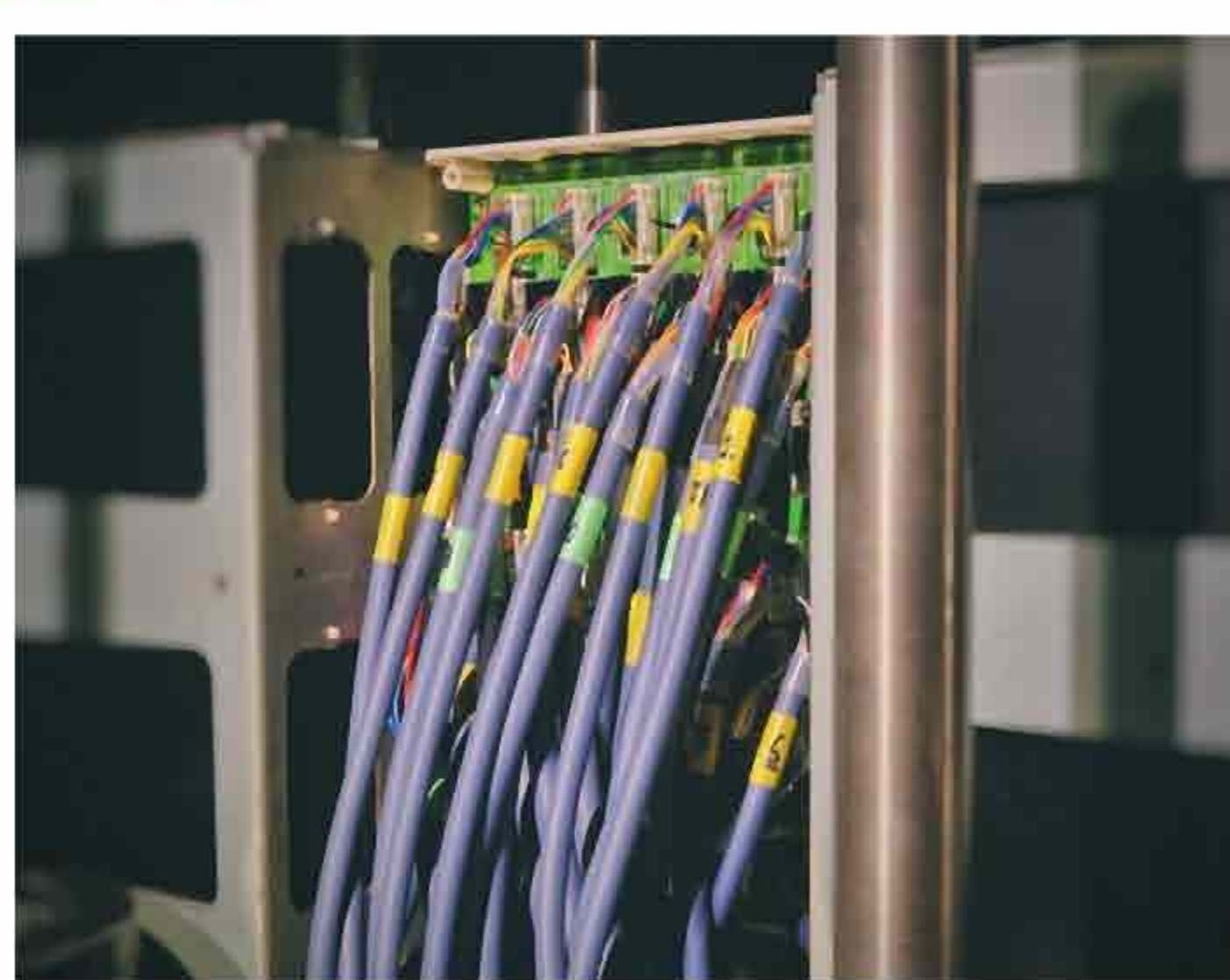


→ Jeudi dernier, 4 novembre, la Copacel, l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (Copacel), rappelle les faits saillants qui ont marqué cette industrie au cours des douze derniers mois et les quatre lignes de force qui se dégagent, relatives à l'économie, à la compétitivité industrielle, à l'innovation et aux aspirations environnementales des citoyens. Il constate que la bonne utilisation des ressources naturelles, ainsi que la limitation de l'impact des modes de consommation et de production, constitue un tremplin de développement pour l'industrie papetière et pointe la force du matériau papier-carton dans ce contexte. La directive sur les plastiques à usage unique favorise en effet clairement le papier-carton. « La stratégie communautaire sur les plastiques, adoptée en 2018, ou encore la préparation de la loi en faveur du développement de l'économie circulaire, visent toutes deux à limiter les risques d'accumulation dans les milieux naturels de produits manufacturés non biodégradables, et le recours à des matières premières non renouvelables. Or les produits papier-carton répondent pleinement à tous ces enjeux. Ils sont en effet biodégradables et issus d'une ressource renouvelable (le bois), dont la croissance permet de lutter contre le changement climatique (la photosynthèse des arbres absorbe le CO2 atmosphérique). Enfin, les produits papier-carton sont recyclables et très largement recyclés. A l'heure où la législation sur l'économie circulaire en Europe et en France va prendre une nouvelle dimension, nous avons pris le parti de rappeler, au travers de plusieurs pages de ce rapport annuel, à quel point l'industrie papetière est un acteur important pour relever les défis qui se posent à notre société. »



Dans son introduction Paul-Antoine Lacour, délégué général de l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (Copacel), rappelle les faits saillants qui ont marqué cette industrie au cours des douze derniers mois et les quatre lignes de force qui se dégagent, relatives à l'économie, à la compétitivité industrielle, à l'innovation et aux aspirations environnementales des citoyens. Il constate que la bonne utilisation des ressources naturelles, ainsi que la limitation de l'impact des modes de consommation et de production, constitue un tremplin de développement pour l'industrie papetière et pointe la force du matériau papier-carton dans ce contexte. La directive sur les plastiques à usage unique favorise en effet clairement le papier-carton. « La stratégie communautaire sur les plastiques, adoptée en 2018, ou encore la préparation de la loi en faveur du développement de l'économie circulaire, visent toutes deux à limiter les risques d'accumulation dans les milieux naturels de produits manufacturés non biodégradables, et le recours à des matières premières non renouvelables. Or les produits papier-carton répondent pleinement à tous ces enjeux. Ils sont en effet biodégradables et issus d'une ressource renouvelable (le bois), dont la croissance permet de lutter contre le changement climatique (la photosynthèse des arbres absorbe le CO2 atmosphérique). Enfin, les produits papier-carton sont recyclables et très largement recyclés. A l'heure où la législation sur l'économie circulaire en Europe et en France va prendre une nouvelle dimension, nous avons pris le parti de rappeler, au travers de plusieurs pages de ce rapport annuel, à quel point l'industrie papetière est un acteur important pour relever les défis qui se posent à notre société. »

Recyclage et économie circulaire



Dans le contexte de la Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC) voulue par le Gouvernement, et de ses 50 mesures, figure le projet de reformer en profondeur la gouvernance et le fonctionnement des filières auxquelles s'applique le principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Outre cette mesure, qui impactera l'industrie papetière, mais également tous les secteurs concernés par des REP, plusieurs propositions concernent spécifiquement l'industrie des papiers-cartons. La FREC prévoit par exemple que les achats publics devront porter sur au moins 50 % de papier recyclé en 2022.

Parmi les faits marquants de l'année 2018, concernant les papiers à usages graphiques, il faut aussi mentionner l'accord renouvelé avec Recygo pour développer la collecte des papiers de bureaux. Copacel avait, en effet, signé, en 2014, un accord avec La Poste, qui souhaitait développer une offre de récupération de papiers de bureaux – dénommée Recygo. En 2017, La Poste et Suez ont créé une société commune portant le même nom, afin d'en développer les activités. « Copacel a souhaité renouveler ce partenariat dans ce nouveau cadre, considérant que la collecte de ce gisement de papiers et cartons à recycler est aujourd'hui insuffisante et que son développement nécessite d'être encouragé, en vue d'un recyclage de proximité. Les travaux pour le renouvellement de cet accord se sont tenus en 2018 et la signature a eu lieu en juillet 2019. »

Par ailleurs, au cours de l'année 2018, Copacel a renforcé sa présence au sein des instances de gouvernance de la filière REP des papiers graphiques et marqué une implication plus forte dans la gouvernance de Citeo (entreprise spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques). « En participant aux travaux du collège papetier pour la première fois depuis la création de cette filière, Copacel a également été sollicitée pour participer en tant qu'expert invité aux travaux de deux comités du conseil d'administration de Citeo en charge du recyclage et de la R&D. Bien que leur gouvernance laisse toujours une place trop réduite aux producteurs et recycleurs des matériaux concernés par les filières REP papiers graphiques et emballages ménagers, cette présence renforcée permet un dialogue plus approfondi sur les enjeux et les besoins des entreprises papetières. »

Numérique : vers un désastre environnemental ?



L'intervention de Aurélie Salmon-Legagneur du Pôle Consommation et Entreprise du Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) portait sur : « Enjeux sociétaux et environnementaux : quel impact sur les comportements et la consommation ? », a montré une attente forte de la société vis-à-vis des entreprises. En effet, à la question : « Selon vous, qui doit en priorité changer ses comportements pour assurer le respect du développement durable ? », les réponses étaient : 49 % entreprises ; 22 % administrations et 27 % particuliers. « On constate une demande forte de Responsabilité Sociale des Entreprises avec prise en compte de la justice sociale et pour les plus diplômés et les jeunes. Le volet écologique est indispensable avec une envie de moins consommer... » Martin Souchal, ingénieur en informatique (CNRS) et membre d'Ecolinfo (Pour une informatique éco-responsable) a, lui, centré son intervention sur le thème : « Consommateurs et technologies numériques : vers un désastre environnemental ? » Il y pointait les impacts environnementaux du numérique... qu'il est intéressant de mettre en regard de ceux du papier !

Il a rappelé qu'à l'origine actuelle des émissions de gaz à effet de serre par secteur en Europe, on trouve : nourriture 20-30 % ; transport 15-35 % ; habitat-logement 20-35 % ; TIC 4 % seulement mais en augmentation beaucoup plus rapide que les autres secteurs (8 % en 2025). Le numérique pèse 10 % de la consommation électrique mondiale (en hausse de 8 % par an). Il faut y ajouter l'explosion prochaine de l'internet des objets et le fait que les internautes ne sont « que » 4,5 milliards dans le monde, soit à peine la moitié de l'humanité. Les impacts environnementaux de premier ordre du numérique seront les émissions de CO2, la pollution des eaux, des sols et de l'air, l'épuisement de ressources non renouvelables (extraction de nombreux métaux dont certains rares nécessaires à la production d'un ordinateur), impacts sociaux (guerres, travail des enfants, ...).

L'émission d'un passager sur un vol Paris-San Francisco !

Selon l'Ademe, la production d'un ordinateur portable exige 1,7 t de matières (1,5 t d'eau, 22 kg de produits chimiques, 240 kg de combustibles fossiles). Autrement dit, en équivalent CO2, de 651 kg : soit presque autant que l'émission d'un passager sur un vol Paris-San Francisco ! Martin Souchal a ensuite pointé un aspect auquel nous ne pensons a priori pas comme polluant : le réseau. Le Cloud offre en effet un niveau d'abstraction qui masque le fait que nos services quotidiens peuvent mobiliser des ressources réparties sur toute la planète. Envoyer 228 Go (1 heure de vidéo) de données à Lyon a le même impact en train que via internet ! Autrement dit, En envoyant une heure de données vidéo, par exemple, la consommation d'énergie et les impacts environnementaux sont du même ordre de grandeur que si une personne en TGV de Paris à Lyon.

Sans même évoquer l'arrivée de la 5G : pour que ce réseau soit performant, il faudra rénover 25 000 antennes, déployer 5 000 nouvelles antennes et construire une centaine de Datacenter pour une couverture nationale. Le numérique n'est ni renouvelable ni durable et ses impacts sont invisibles mais bien réels. D'où la nécessité de réfléchir à l'empreinte sur l'environnement d'un projet avant son lancement, au même titre que son coût ; celle de se renseigner sur les indicateurs d'efficacité énergétique des services utilisés et, en matière d'achat, exiger des garanties environnementales des fournisseurs et une approche d'écoconception (LinkedIn a, par exemple, divisé par 112 les ressources informatiques nécessaires au fonctionnement de son site web).

« Il n'existe pas de fracture papier... »

La conclusion de cette matinée, qui a certainement apporté à chacun des pistes de réflexion, est revenue à Philippe d'Hadémar, président de Copacel. Il a rappelé, au plan sociétal, les vertus du papier - et du livre en particulier - face au danger de l'abus d'écrans, surtout pour les enfants. « Nous évoluons vers une société de communautés fragmentées. Il n'existe pas de fracture papier comme il existe, en revanche, une fracture numérique. Les entreprises, nos entreprises, sont concernées d'abord par ces évolutions et par les attentes des citoyens en matière environnementale et l'industrie papetière s'inscrit comme un acteur majeur de l'économie circulaire. »

Catherine Mandigon

Analyse du cycle de vie rapide d'un livre papier vs un livre numérique

Livre	Numérique
1 à 7,5 kg	130 kg Ipad, liseuse 168 kg CO2
Bois	Métaux précieux
Produits chimiques	Lithium, pollution liée extraction
0 consommation	pas de réparation
recyclage	pas de recyclage
transport physique	transport physique + numérique
60 à 100 litres d'eau pour 1 kilo	300 l pour une liseuse
Déforestation le cas échéant	durée de vie limitée
DRM	Piratage
Accessibilité	Handicap
librairies	coût achat
Bibliothèque	indexation

Source : Carbone 4

Impacts environnementaux de la production d'un ordinateur



... et polluant : **651 KG** c'est l'émission en équivalent CO2 engendrée par la fabrication d'un ordinateur portable, soit presque autant d'émissions qu'un passager sur un vol Paris/San Francisco !